



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: SG/CER/RAVI-16

GENÈVE, le 31 juillet 2013

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ma lettre du 19 mars 2013 (WMO-1377), par laquelle je vous informais que la seizième session du Conseil régional VI (Europe) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) se tiendrait à Helsinki (Finlande).

Veillez noter que la session commencera le 11 septembre 2013 à 14 h 30 pour s'achever le 17 septembre et qu'elle sera précédée, les 10 et 11 septembre 2013, d'une conférence régionale d'une durée d'un jour et demi.

Je souhaiterais attirer votre attention sur la partie de la règle 21 du Règlement général de l'OMM qui traite de la communication des noms des représentants et qui s'énonce comme suit:

«Avant une session d'un organe constituant autre que le Conseil exécutif, chaque Membre devrait, dans la mesure du possible, communiquer au Secrétaire général les noms des personnes faisant partie de la délégation auprès de cet organe, en indiquant laquelle sera son délégué principal.

Outre cette communication, une lettre donnant ces indications, par ailleurs conforme aux dispositions de la Convention et du Règlement et signée par une autorité gouvernementale compétente du Membre, ou au nom de celle-ci, est envoyée au Secrétaire général ou remise à son représentant à la session...»

Conformément aux indications de la première partie de cette règle, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me communiquer dès que possible les noms et adresses des personnes désignées pour représenter votre pays, en indiquant clairement qui conduira la délégation et quel sera son suppléant.

Au cas où des experts de votre pays auraient déjà été désignés comme membres des groupes de travail du Conseil régional VI (Europe), il serait opportun, dans un souci d'efficacité, que ceux-ci fassent partie de la délégation de votre pays.

La règle 190 a) du Règlement général permet à tous les Membres de proposer l'adjonction de nouvelles questions à l'ordre du jour provisoire mais, de préférence, au moins 30 jours avant l'ouverture de la session. Selon cette même règle, des mémoires explicatifs relatifs aux questions supplémentaires devraient accompagner ces propositions.

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'Organisation météorologique mondiale (WMO-1386)

Vous pourrez consulter l'ordre du jour provisoire annoté de la session et le mémoire explicatif qui l'accompagne sur le site Web de l'OMM en procédant comme suit:

Ouvrir le navigateur Internet et taper <http://www.wmo.int>. Cliquer sur «Réunions», puis sur «Sessions d'organes constituants» et enfin sur «Conseil régional VI (CR VI-16)».

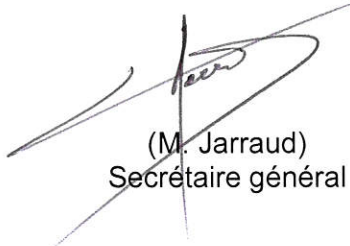
Tous les participants qui ont besoin d'un visa d'entrée pour la Finlande devraient s'adresser directement à la représentation diplomatique de ce pays munis d'une copie de la présente notification. Il serait souhaitable que les demandes de visa soient déposées au plus vite.

Dans le cas où il n'existe pas de relations diplomatiques entre un Membre et la Finlande et dans les cas où un Membre estime que l'octroi de visas à ses ressortissants pourrait donner lieu à certaines difficultés, la présentation des demandes de visa à la Finlande devra s'effectuer par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe I du Règlement général de l'Organisation. Ces demandes doivent contenir tous les renseignements nécessaires (nom, prénom, date et lieu de naissance, nom du père, nationalité, numéro de passeport, date et lieu de délivrance et date d'expiration du passeport, profession, lieu où doit être délivré le visa et durée du séjour en Finlande) et parvenir au Secrétaire général dès que possible.

D'autres documents ainsi que des informations supplémentaires concernant l'organisation de la session seront bientôt disponibles.

Une copie de la présente lettre est envoyée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



(M. Jarraud)
Secrétaire général